



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, M. BERNARD Alain, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme BATAILLE Anne donne procuration à Mme REDO Fabienne.

Mme CAMPOY Marina donne procuration à M. LAVILLE René

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme PAJOT Christine.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Gilles CLOTTES a été nommé secrétaire de séance.

**024 / 2024 - OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DES RESEAUX HUMIDES
RUE DU VENT ET IMPASSE DU 11 NOVEMBRE – CHOIX ENTREPRISE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à concurrence diffusé sur le BOAMP le 4 juin 2024 relatif au marché public à procédure adaptée pour les travaux de réfection des réseaux humides rue du vent et impasse du 11 novembre,

Considérant les offres remises dans les délais fixées au 24 juin 2024 à midi puis le 4 juillet 2024 à midi,

Considérant l'analyse technique et financière des offres réalisée par le bureau d'études INGEPROCESS,

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20240709-0242024-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 23 mai 2024 a voté en faveur des travaux de réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue du vent et impasse du 11 novembre et a autorisé la réalisation d'un marché public à procédure adaptée pour réhabiliter les réseaux humides identifiés par les schémas directeurs.

L'analyse technique et financière réalisée par le bureau d'études INGEPROCESS propose de retenir l'entreprise BRAULT située 488, rue Louis Delage, 66000 Perpignan, pour un montant total de 270 660,00 € HT soit 324 792,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne par procuration, Mme CAMPOY Marina par procuration, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra par procuration)

00 voix CONTRE

04 ABSTENTIONS (M. BERNARD Alain, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard par procuration et Mme PAJOT Christine)

- **Valider la proposition du bureau d'études INGEPROCESS et d'attribuer le marché pour la réfection des réseaux humides rue du vent et impasse du 11 novembre à l'entreprise BRAULT située 488, rue Louis Delage, 66000 Perpignan, pour un montant total de 270 660,00 € HT soit 324 792,00 € TTC ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 16 juillet 2024

**Le Maire,
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20240709-0242024-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024